

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Daniel FLORENTIN, Alexis METZGER, Benoît MONTABONE, Laura PÉAUD

Coefficient : 3

Durée de préparation : 6 heures

Liste des ouvrages autorisés : aucun

Sujet : La « nature », un espace public ?

250 candidat.es se sont inscrits à l'épreuve d'option de géographie à l'écrit, 11 ne se sont pas présentés et 239 ont rendu une copie non-blanche. Les notes attribuées s'étalent de 1 (2 copies) à 20 (1 copie) pour une moyenne de 10,17. 46 copies reçoivent une note égale ou supérieure à 14.

Le jury souhaite tout d'abord saluer le travail des préparateurs·trices et des candidat.es, dont le sérieux et l'investissement se traduisent nettement dans les copies. Très peu de candidat.es ont en effet rendu un travail inachevé et l'ensemble des compositions démontrait un travail régulier et important.

Le sujet de cette année portait sur une question thématique et visait à interroger un paradoxe, ou une difficulté, que nombre de candidat.es ont identifiée : la nature est un bien commun, mais sans que cela lui assure pour autant systématiquement le statut d'espace public. Cependant, l'analyse du sujet a posé quelques difficultés. Du point de vue de la problématique, le sujet appelait tout d'abord à questionner la notion de nature (les guillemets incitaient d'ailleurs à le faire). Or, trop de copies ont associé « nature » à « espaces naturels », alors qu'il était déjà intéressant de se demander si la nature peut constituer un espace, sous quelle forme, selon quelles modalités ? Une copie explique à juste titre que « elle [la nature] permet de réhabiliter ces espaces (urbains) et donc de les rendre publics même si elle ne saurait constituer en elle-même un espace à part entière ». Une autre s'interroge sur le fait de considérer la « nature comme somme d'espaces naturels distincts ». Le singulier présent dans le sujet a trop souvent été pris comme un absolu, empêchant parfois de considérer la pluralité des « natures » et de ces espaces. Pour définir la nature, des candidat.es ont souvent fait une juxtaposition d'exemples, et ainsi proposé une définition de la nature par certains biotopes ou milieux, ce qui était souvent malvenu (« les plages, les eaux, et les forêts, les champs, parcs et jardins »). Définit-on la culture par certaines activités ou constructions humaines ? Des copies se sont intéressées à raison aux différentes conceptions et représentations de la nature (« la nature est une catégorie labile qui peut être instrumentalisée »), en tant que construction sociale, ce qui permettait d'aborder le lien avec les espaces publics non pas d'un point de vue

aménagiste ou urbanistique mais plus d'un point de vue social voire anthropologique. Aucune définition *a priori* n'était attendue, mais le jury a valorisé les candidat.es capables d'interroger cette catégorie. A l'inverse, le jury a sanctionné les copies accumulant les clichés, comme une copie définissant la nature comme « synonyme d'un autre temps, d'un autre mode de vie » ou une autre d'après laquelle « la nature annule les différences sociaux [sic] culturelles entre les individus pour davantage d'harmonisation sociale. »

Ensuite, pour faire le lien avec les espaces publics, beaucoup trop de copies commencent par dire que la nature recouvre des espaces publics particuliers. Or c'était une question ouverte et le jury a fortement apprécié les copies qui argumentaient de façon construite, dans un sens ou dans l'autre : par la négative, que la nature n'est pas nécessairement synonyme d'espaces naturels, par la positive, que la nature peut être un espace public, dans une réponse nuancée et intermédiaire, que la nature peut être sous certaines conditions un espace public. La question n'était pas de savoir comment les espaces naturels peuvent être des espaces publics mais si oui ou non la nature peut être considérée comme un espace public.

Trop de copies ont pris comme référence dès l'introduction l'espace public en ville et ont ensuite cherché à voir si les espaces naturels correspondaient à cette définition. Or il ne s'agissait pas de prendre cette référence urbaine comme cadre global de pensée. Dans le même ordre d'idées, des copies ont parlé d'un espace public type ou idéal (sans toujours bien le définir) et ont cherché à voir si ce dernier pouvait s'appliquer aux espaces naturels, ce qui conduisait à une argumentation parfois bancal. Toujours dans l'introduction, trop de copies consacrent plusieurs pages à une synthèse de ce que sont les espaces publics. Si un travail liminaire de discussion de la notion est apprécié, cette juxtaposition de références n'a pas besoin d'excéder quelques lignes, puisque la dissertation doit permettre d'affiner une réflexion sur un sujet précis, certes à partir de certaines lectures et cas d'étude.

Les plans ont été très variés, certains candidat.es commençant par montrer que la nature possède les caractéristiques d'un espace public, et continuant en nuanciant cet argument de départ, tandis que d'autres ont choisi d'adopter la démarche inverse. De nouveau, nous rappelons qu'aucun type de plan n'est a priori exigé ou attendu, mais que le jury valorise les argumentaires logiquement et rigoureusement construits. Une copie s'est essayée, de manière convaincante, à une typologie des espaces de nature en fonction de leur publicité.

La gestion des exemples reste un point qui peut être amélioré dans bon nombre de copies, qui restent encore souvent caricaturales. La nature, espace public, a trop souvent été limitée soit au parc urbain (Jardin anglais de Munich) soit au PNR ou PNN (Ecrins, Vanoise). Quant à la « nature sauvage et vide d'hommes », elle n'a la plupart du temps donné lieu qu'à des analyses superficielles (le désert ou la forêt amazonienne). Le jury regrette que la nature ordinaire n'ait été que trop peu envisagée. L'arbre, le brin d'herbe, la masse d'eau, le rat, par exemple, ont été négligés. Sur ce point, très peu de copies s'intéressent à l'espace public d'un point de vue de géographie animale ou des rapports hommes – animaux, alors que la nature n'est pas le milieu naturel végétal. De très rares copies ont pris des exemples de cavités,

grottes qui peuvent être des espaces publics, élargissant ainsi la nature au monde non vivant. Nous aurions pu lire avec intérêt un essai de typologie de ces éléments de nature, interrogeant leurs liens avec l'espace public. D'une manière plus générale, le jury a noté une tendance au franco-centrisme des exemples, avec quelques efforts pour élargir à l'Europe, mais trop rarement à l'extra-européen. Même si nous n'attendons pas une connaissance érudite de la question à travers le monde, la variété des exemples, dans leurs échelles, leurs aires et leurs approches est toujours bienvenue. Enfin, nous rappelons encore une fois que la quantité dessert la qualité de l'argumentaire : inutile donc de procéder à un catalogue d'exemples. Le jury rappelle également qu'une copie n'a pas besoin d'excéder 18 pages pour être de qualité : certaines copies ont tendance à fortement délayer leur argumentation, là où d'autres ont su manier avec élégance finesse et esprit de synthèse.

Le jury attire également l'attention des candidat.es sur la nécessité de s'en tenir au sujet et à lui-seul. Certaines copies se perdent en effet dans une tendance à la récitation, qui est préjudiciable à la bonne conduite et à la clarté de l'analyse d'ensemble. Ainsi, des réflexions intéressantes ont été engagées sur la « création » de nature et ses effets en termes de production d'espace public, mais souvent noyées dans une litanie d'exemples de végétalisation d'espaces en ville. Quelques copies ont pris pour exemple les aménagements de la place de la République à Paris or, justement, dans ce cas, la nature aurait pu être bien plus présente. Beaucoup de copies ont proposé des développements sur l'opposition apparente entre protéger ou aménager la nature, mettant en avant des arguments qui ne manquaient pas d'intérêt mais qu'il fallait relier de façon plus systématique au sujet des espaces publics.

D'autres aspects ont été en revanche envisagés par trop peu de candidat.es. Dans le cas des espaces naturels en ville, il aurait été très intéressant de se demander pourquoi un espace public sans aucun élément naturel (arbres, eau, etc.) est plus ou moins public qu'un autre. Dans cet ordre d'idées, une copie a tout de même réussi à montrer qu'une renaturation de certains espaces à Samarcande en Ouzbékistan avait contribué à dé-publiciser cet espace, c'était un exemple original et éclairant. En revanche, l'analyse des pratiques sociales des espaces publics a souvent donné lieu à des démonstrations assez faibles. On a pu souvent lire que les espaces de nature offraient des conditions propices à des pratiques minoritaires, marginales voire interdites (consommation de drogue), mais l'argumentation montrait souvent mal en quoi les espaces de nature sont spécifiques par rapport, par exemple, aux espaces privés où l'on peut tout aussi bien avoir recours à ces pratiques sans pouvoir être vu. Ces analyses étaient par ailleurs les seules mentions des pratiques des espaces, ce qui faisait tendre certaines copies vers une caricature où l'espace public devenait avant tout le lieu de la marginalité et de l'interdit. Nous invitons les candidat.es à s'intéresser aussi bien aux pratiques ordinaires qu'aux pratiques plus exceptionnelles ou marginales des espaces, et à ne pas oublier les unes quand on évoque les autres.

Certaines copies ont montré des réflexions tout à fait pertinentes et intéressantes. Une copie a démontré avec justesse que, pour ce qui est de la nature, « il s'agit moins d'une réalité d'un

espace public que d'une ressource permettant de faire émerger le caractère public d'un espace ». Une autre s'est demandé à juste titre s'il ne fallait pas déplacer le curseur et protéger le caractère public des espaces de nature. D'autres copies, s'inspirant notamment des travaux développés par Antoine Fleury ou Xavier Desjardins, ont également essayé de comprendre comment élargir la compréhension des espaces publics en y intégrant des réflexions sur les espaces périurbains ordinaires et sur la présence de la nature dans ces espaces. Certains développements ont suscité l'intérêt du jury, comme la question des temporalités dans la production et la pratique d'espaces publics dans la nature (exemple des festivals, des saisons). De très bonnes copies ont réussi à interroger la conception euro-centrée de la nature, ce qui a amené les candidat.es à affiner les liens entre nature et espaces publics notamment dans les pays des Suds. Une copie a réussi à aborder différemment dans une troisième partie les espaces publics de nature en plaçant le curseur entre privé et public selon trois catégories (juridiquement, socialement, politiquement). S'il est dommage que la réflexion géographique sur cette typologie n'ait pas été plus développée, les correcteurs ont apprécié cet essai. Il était aussi intéressant de questionner le rapport de pouvoir, de domination et donc également les choix de gouvernance lorsque les espaces publics sont en partie produits par la nature. La question de seuil pouvait être également mobilisée : à partir de combien de personnes, de densité, de quelles catégories de personnes, la fréquentation d'espaces dans la nature peut-elle conduire à les appréhender comme espace public ? Ceci permettait aussi d'affiner les échelles spatiales. Certes un Parc Naturel peut être immense et une densité de personnes le traversant faible mais si l'on considère qu'ils se regroupent très majoritairement sur des chemins de randonnée l'approche est différente. Une copie a bien réussi à montrer cet usage qui définit une échelle d'espace public dans la légende d'un croquis.

Parmi les points faibles ou contre-sens de certaines copies, le jury s'est étonné de la méconnaissance de certains espaces de lutte, tels que Notre-Dame des Landes ou Bure, pourtant fréquemment mentionnés dans l'actualité récente. Plus généralement, nous invitons les candidat.es à s'assurer de la bonne connaissance des exemples et références utilisés, ainsi que de l'orthographe juste des noms propres mobilisés. Par exemple, le « Hellfest » n'a pas lieu dans les Ardennes, mais à Clisson en Loire Atlantique, le GR20 n'est pas un sentier de randonnée pyrénéen mais corse, André Siegfried n'est pas à l'origine de la théorie de la tragédie des biens communs, le Tigre ne coule pas à Istanbul, Copenhague n'a pas créé un système de drainage pour évacuer les eaux issues de la fonte de la banquise. A certains candidat.es particulièrement visionnaires, nous rappelons que le tourisme solaire n'existe pas encore. Dans le registre des accroches maladroites, nous conseillons de ne pas commencer une copie par une référence à Koh Lanta, ou, quand on commence par une citation de *Bérénice*, de veiller à ce qu'elle soit en lien avec le sujet, pour ne pas verser dans la cuistrerie. Nous soulignons enfin que plusieurs copies ont exprimé des jugements de valeur qui n'ont pas leur place dans ce type de travail (« la nature est un espace que nous devons préserver »), voire des personnifications douteuses (« la nature a pour ambition d'être accessible à tout le monde »).

En ce qui concerne les productions graphiques, le jury salue les efforts évidents des candidat.es et se réjouit que de moins en moins de copies ne contiennent aucun schéma ou croquis. Cependant, des difficultés demeurent dans la réalisation de ces productions. Formellement, trop de croquis ne présentent ni échelle ni orientation, parfois pas même de titre, et beaucoup trop écrivent la légende au dos des croquis, ce qui rend le travail illisible ! Les croquis doivent être suffisamment grands pour être lisibles et toujours accompagnés d'une légende problématisée. Nous conseillons là aussi aux candidat.es de ne pas les multiplier (quelques copies ont produit 7 ou 8 minuscules croquis sans titre ni légende) mais de soigner leur réalisation. Quelques conseils et rappels pour ce faire :

- Problématiser le titre et la légende : les titres ne doivent pas être descriptifs, mais proposer une grille de lecture ; de même, la légende construit une démonstration. Il n'est cependant pas utile d'explicitier en 4 lignes chaque figuré, les parties et sous-parties suffisent à la problématisation. Seules de bonnes copies ont réussi à argumenter la légende, même concernant des exemples bien étudiés, pour en faire un réel éclairage à la démonstration.
- Varier les exemples : le jury a souvent été face à des exemples redondants et « calqués » sur la copie sans perspective critique vis-à-vis du sujet posé. Les schémas du parc urbain à Munich, des plages de Berck, de la comparaison entre les plages en France et en Italie, de Central Park, du Yellowstone, entre autres, ont été légion. Une touche d'originalité est appréciée, même si le jury n'attend bien sûr pas une connaissance érudite.
- Nommer les espaces : trop de croquis sont encore muets (sans aucun toponyme)
- S'assurer des localisations des espaces et territoires mobilisés : trop de copies localisent de manière très approximative les repères spatiaux, y compris français.

Le jury salue les efforts en matière d'orthographe et de syntaxe, qui ont été plus satisfaisants que les années passées, et invite les candidat.es à ne pas relâcher leurs efforts en la matière.

Pour conclure, nous renouvelons nos félicitations aux candidat.es et aux collègues de classes préparatoires et les invitons à poursuivre l'excellent travail qu'ils fournissent chaque année, en espérant que ces conseils les aident à progresser.